

"Fred W. Mulley: la défense de l'Europe doit être assurée par l'OTAN" dans Le Monde diplomatique (Avril 1962)

Légende: En avril 1962, dans le cadre de la demande d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, Fred W. Mulley, député travailliste britannique, s'interroge, dans les colonnes du mensuel français Le Monde diplomatique, sur l'avenir et le rôle de l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

Source: Le Monde diplomatique. dir. de publ. Beuve-Méry, Hubert. Avril 1962, n° 96. Paris. "La défense de l'Europe doit être assurée par l'O.T.A.N", auteur:Mulley, Fred W. , p. 1; 3.

Copyright: (c) Le Monde diplomatique

URL:

http://www.cvce.eu/obj/fred_w_mulley_la_defense_de_l_europe_doit_etre_assuree_par_l_otan_dans_le_monde_diplomatique_avril_1962-fr-950272a9-b611-42c9-92ac-48b2a6114e59.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

MALGRÉ LES PROJETS D'UNION POLITIQUE DES SIX

La défense de l'Europe doit être assurée par l'O.T.A.N.

Par FRED W. MULLEY, député travailliste de Grande-Bretagne

La demande britannique d'adhésion aux Communautés européennes et les négociations des Six à la commission Fouchet, en vue de définir une formule acceptable d'union politique, ont donné naissance à des doutes sérieux quant à l'avenir de l'Union de l'Europe occidentale.

ON ne peut bien sûr considérer comme acquise l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne. Même si le gouvernement britannique et une partie croissante de l'opinion publique la désirent vivement, les conditions d'association qui seront offertes à l'Angleterre joueront un rôle prépondérant. Bien entendu, la Grande-Bretagne est tenue d'accepter tels quels et le traité de Rome et les institutions déjà en place au sein de la Communauté. Toutefois, à moins d'un aménagement important des textes tenant compte des problèmes du Commonwealth, des rapports de la Grande-Bretagne avec les

autres membres de l'Association européenne de libre-échange et de la mauvaise posture de l'agriculture anglaise, par suite du système de subventions qui permet la libre entrée des produits alimentaires en provenance du Commonwealth, aucun gouvernement anglais ne trouvera facilement auprès du public le soutien nécessaire au projet d'adhésion. Cependant j'espère et je crois que les conditions offertes à l'issue des négociations permettront notre admission l'année prochaine en tant que membre de plein droit des Communautés. Dans ce cas, il est à prévoir que d'autres pays s'y joindront.

(Lire la suite en page 3.)

LA DÉFENSE DE L'EUROPE ET L'O.T.A.N.

(Suite de la première page.)

A l'heure actuelle, l'acceptation d'un engagement plus poussé dans le sens d'un traité d'alliance politique pose des problèmes supplémentaires au public anglais. Même s'il paraît douteux qu'un traité de ce genre aille dans le sens de la fédération ou de la supranationalité, c'est une autre pilule à avaler. Du point de vue britannique, il est toujours plus facile d'adapter des institutions existantes que d'en créer de nouvelles, même si en fait le résultat pratique est similaire. Cette adaptation préconisée par les Britanniques pourrait être un compromis acceptable, puisqu'il semble y avoir une division fondamentale chez les Six sur ce point politique. Par exemple, n'y a-t-il pas matière à envisager la possibilité d'une modification de l'Union de l'Europe occidentale pour lui permettre de jouer le rôle de lien politique entre les diverses Communautés européennes si l'Angleterre y adhérerait ?

Le protocole joint au traité de Bruxelles créant l'U.E.O. prévoit déjà des dispositions en vue d'une large consultation politique et un système de vote à la majorité qualifiée ou à la majorité simple sur certains problèmes. Toutefois il faut reconnaître qu'en fait ces dernières années le Conseil de l'Union de l'Europe occidentale n'a eu guère d'autre fonction que de servir de moyen de contact entre les Six et le Royaume-Uni. Ses activités en Sarre n'ont pas duré longtemps, puisque le territoire a été rattaché à la République fédérale d'Allemagne ; ses activités sociales et culturelles ont été transmises au Conseil de l'Europe. Aussi est-il facile de suggérer qu'au cas où la Grande-Bretagne se joindrait à la Communauté économique européenne, l'U.E.O. n'aurait plus aucun rôle à jouer et devrait être dissoute.

Mais ce serait oublier les raisons qui ont conduit à la création de l'U.E.O., après l'échec de la Communauté européenne de défense et les importantes dispositions militaires contenues dans le traité de Bruxelles modifié, et dont le Conseil de l'U.E.O. est chargé.

L'engagement britannique de maintenir des troupes en Europe et la renonciation allemande à fabriquer des armes atomiques et certaines autres armes spécifiques sont des clauses qui ne peuvent toutes deux être modifiées que par une décision du Conseil prise à la majorité des deux tiers. D'autre part, dès que le développement atomique d'un Etat membre a dépassé le stade expérimental, il incombe au Conseil, par un vote à la majorité simple, de définir le volume des stocks d'armements qui peut être maintenu sur le continent européen. Cette disposition doit bientôt s'appliquer à la France. En outre, il existe une Agence pour le contrôle des armements qui n'a pas joué un grand rôle jusqu'à présent, mais peut représenter un élément important en cas d'accord sur la limitation des armements.

SANS aucun doute, chacune de ces conditions sont gênantes pour les pays visés, et ceux-ci peuvent désirer s'en débarrasser. Est-ce vraiment possible, ou même souhaitable ? Si l'U.E.O. devait disparaître, il faudrait mettre sur pied un autre mécanisme pour sauvegarder les dispositions du traité de Bruxelles, car ni l'O.T.A.N. ni une nouvelle institution de la Communauté européenne ne semblent en mesure d'assumer ces tâches.

Il aurait été possible, il y a trois ou quatre ans, d'établir une force nucléaire stratégique commune dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale ; j'avais d'ailleurs formulé une recommandation de cette sorte à l'Assemblée de l'U.E.O. en 1959. Cependant cette idée a dû être abandonnée à la suite du développement de la force nucléaire française et de la décision britannique de mettre un terme au projet militaire Blue Streak. Aujourd'hui, par suite des impératifs techniques, la force de dissuasion occidentale ne peut être fournie que par les Etats-Unis. La question cruciale qui demeure en suspens est celle du contrôle des armes atomiques déjà mises au point. A mon avis, la totalité des armes nucléaires européennes doit être soumise au contrôle politique unifié du Conseil atlantique ; je suis persuadé que ce serait une erreur profonde d'essayer d'organiser un système de défense européen en dehors de l'O.T.A.N.

LORSQUE le gouvernement britannique, après avoir renoncé à utiliser Blue Streak comme arme militaire, s'est efforcé d'établir un programme européen commun dans le domaine de la recherche spatiale, une excellente occasion d'exploiter ce projet au sein de l'U.E.O. a été perdue. A aucun moment les Européens n'ont envisagé que la mise au point de leur fusée commune soit du ressort éventuel de l'U.E.O., bien qu'elle doive être

formée de Blue Streak, de la fusée française Véronique et sans doute d'une fusée allemande pour le troisième étage. A la place ont été créées une Organisation européenne de recherches spatiales (E.S.R.O.) et une Organisation européenne pour la construction de lanceurs de satellites auxquelles se sont associés des pays neutres (la Suède, la Suisse et l'Autriche) et l'Espagne, ce qui rend impossible naturellement de rattacher ces projets à l'U.E.O. ou aux Communautés européennes.

En ce qui concerne l'Assemblée parlementaire de l'U.E.O., il n'existe aucune difficulté particulière : ses fonctions politiques peuvent être reprises par l'Assemblée européenne et l'œuvre valable qu'elle accomplit en matière de défense peut être mieux poursuivie avec la mise en place d'une Assemblée consultative de l'O.T.A.N. officielle se substituant à la conférence de parlementaires de l'O.T.A.N., qui est un organisme non-gouvernemental. Une telle solution instituerait à la fois un contrôle parlementaire réel de l'O.T.A.N. et un forum pour l'examen plus approfondi des questions touchant à l'alliance atlantique dans son ensemble. Je pense qu'un organe de cette sorte finira bien par être créé, bien qu'il y ait des obstacles de taille à surmonter, surtout de l'autre côté de l'Atlantique.

D'autre part, dans le cas où la Grande-Bretagne deviendrait membre de la C.E.E. et où de nouvelles institutions politiques verraient le jour, le Conseil de l'U.E.O. ne conserverait aucun rôle positif, si ce n'est celui, important certes, mais platonique, de veiller à l'application du traité de Bruxelles amendé. A moins que l'U.E.O. ne puisse servir de cadre à un élargissement de l'union politique européenne, il n'y a pas, semble-t-il, de solution convenable aux problèmes qui se posent.

FRED W. MULLEY.